

Chefs d'entreprises, professions libérales, mandataires sociaux... profitez, vous et vos salariés, des atouts des plans d'épargne Access' :

Access'Épargne 2

PEI Access'Épargne 2

Plan d'Épargne
Interentreprises (5 ans)

Projets à moyen terme

Versement entreprise
Jusqu'à 8% du PASS exonérés*
(soit 2662€ en 2008)



PERCOI Access'Retraite 2

Plan d'Épargne Retraite
Collectif Interentreprises

Complément retraite

Versement entreprise
Jusqu'à 16% du PASS exonérés*
(soit 5324€ en 2008)

Jusqu'à 24% du PASS exonérés (soit 7986€ en 2008)

3 avantages clés

1 Exonération à l'entrée comme à la sortie

A l'entrée, les sommes versées par votre entreprise (Abondement) sont **exonérées de charges et d'impôt sur le revenu**.

Pendant le placement, les revenus et les plus values de votre épargne sont exonérés.

A la sortie, Access vous offre l'avantage de récupérer votre épargne sous forme de **capital exonéré** (Hors CSG/CRDS, prélèvement social de 2% et contribution sociale additionnelle de 0.3%).

2 Gestion sur mesure

Vous bénéficiez de la **diversité** et de la **performance** des placements Prado Épargne. Ainsi vous adaptez la gestion de votre épargne à votre profil : vous pouvez privilégier la sécurité, l'équilibre ou la performance.

Vous bénéficiez également de la **gestion pilotée pour Access'Retraite** : Votre épargne est sécurisée automatiquement à l'approche de votre retraite.

3 L'épargne selon vos projets

Adaptez votre épargne à vos projets : **Access'Épargne** vous permet de financer des projets personnels à moyen terme. **Access'Retraite** est un moyen avantageux de constituer une épargne retraite avec l'aide de votre entreprise. Votre épargne est disponible pour acquérir votre résidence principale et dans certains cas liés à votre vie familiale et professionnelle.

Pour l'entreprise...

Exonérations fiscales et sociales

Vous complétez vos versements et ceux de vos salariés par de l'abondement et bénéficiez d'un cadre fiscal sans équivalent :

- L'abondement est **exonéré de charges sociales** et de taxes sur les salaires*.
- L'abondement, la participation et l'intéressement sont **déductibles du bénéfice** imposable.

* (hors CSG/CRDS et contribution de 8,2% sur la part d'abondement d'Access'Retraite excédant 2300€)

Souplesse & efficacité

Les solutions Access'Épargne répondent efficacement à vos objectifs tout en gardant souplesse et simplicité :

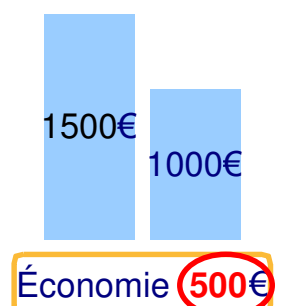
- Outil de politique sociale : Access'Épargne vous permet d'impliquer, de motiver et de **fidéliser** vos collaborateurs.
- L'abondement vous permet de profiter d'un **complément de rémunération** fiscalement très avantageux et d'en faire bénéficier vos collaborateurs.
- Simplicité d'adhésion - **pas de démarches administratives** - Le règlement du PEI/PERCOI Access a déjà été déposé. Il suffit d'obtenir l'accord des 2/3 de vos salariés pour que le PEI et/ou le PERCOI soit opérationnel.

Maîtrise du budget

- Vous maîtrisez votre budget épargne salariale grâce au **plafond de l'abondement** que vous fixez lors de votre adhésion.
- L'abondement est **révisable chaque année**.
- Les frais de tenue de compte, à la charge de l'entreprise, sont forfaitaires pour éviter toute mauvaise surprise.

Pour l'employeur...

	Sous forme de salaire	Abondement
Montant brut versé à l'épargnant	1000 €	1000 €
Charges sociales patr. (50%)	500 €	0 €
Coût total pour l'employeur	1500 €	1000 €



Pour vous et vos salariés...

Ni charges, ni impôts

- Les sommes versées par votre entreprise sont **exonérées de charges salariales et d'impôts sur le revenu** (hors CSG/CRDS).
- Les revenus et les plus values de votre épargne sont exonérés pendant toute la durée de vie de votre placement.
- A la sortie, votre capital est exonéré d'impôt sur le revenu et sur les plus values** (hors CSG/CRDS, prélèvement social de 2% et contribution sociale additionnelle de 0.3%).

Souplesse de gestion

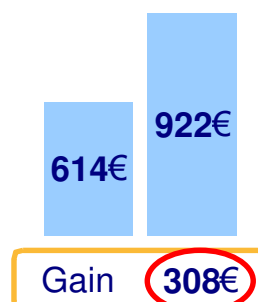
- Organisez librement vos versements** en décidant du rythme et du montant de votre épargne. Pour bénéficier au maximum des avantages des plans Access', il est préférable de verser régulièrement.
- Adaptez la gestion de votre épargne** : la diversité des supports de placement proposés vous permet d'adapter la gestion de votre épargne à votre profil : gestion prudente ou plus performante .
- Vous vous informez et vous intervenez sur votre compte à tout moment en réalisant des **arbitrages** (transfert d'un fonds à un autre).
- Votre épargne est disponible à tout moment pour financer **l'acquisition de votre résidence principale** et dans de nombreux autres cas (9 cas pour le PEI et 5 cas pour le PERCOI).

Rentabilité assurée

- Avec Access'Épargne, grâce à votre entreprise, vous augmentez le rendement de votre épargne : votre entreprise peut ajouter jusqu'à **3 fois le montant de votre versement*** et ainsi en faire un placement à la rentabilité imbattable.

* Dans la limite de **8% du PASS** par an et par bénéficiaire sur le PEI (**soit 2662€ en 2008**) et **16% du PASS** sur le PERCOI (**soit 5324€ en 2008**)

Pour l'épargnant...	Sous forme de salaire	Abondement
Montant brut versé à l'épargnant	1000 €	1000 €
Charges sociales sal. (20%)	200 €	0 €
CSG/CRDS	77,60 €	77,60 €
Impôt sur le revenu	108 €	0 €
Gain réel pour le salarié	614,4 €	922,4 €



Fonctionnement général

Bénéficiaires

- Les chefs d'entreprises et mandataires sociaux des PME de 1 à 100 salariés.
- Tous les salariés de l'entreprise ayant 3 mois d'ancienneté.
- Le conjoint collaborateur non rémunéré du chef d'entreprise de 1 à 100 salariés
- les salariés ayant quitté l'entreprise (sous conditions)

Alimentation

Access'Épargne 2 et Access'Retraite 2 peuvent être alimentés par :

- Les versements volontaires des épargnants,
- Un accord de participation volontaire pour les entreprises qui veulent aller plus loin,
- Un accord d'intéressement s'il en existe un dans votre entreprise.

Votre entreprise verse une aide complémentaire : l'Abondement.

- L'abondement est librement révisable chaque année,
- Il est proportionnel aux versements faits sur les plans Access 2.

L'abondement maximum est de :

- **8% du PASS* par an pour le PEI** Access'Épargne 2 : Total de l'abondement sur les versements volontaires et l'intéressement. * soit 2662€ pour 2008
- **16% du PASS* par an pour le PERCOI** Access'Retraite 2 : Total de l'abondement sur les versements volontaires, l'intéressement et la participation. * soit 5324€ pour 2008

Soit au total **24% du PASS* par an et par bénéficiaire** exonérés de charges sociales et d'impôts ! * soit 7986€ en 2008

Gestion de l'épargne

6 Fonds Communs de Placements d'Entreprise gérés par Prado Epargne Gestion sont proposés dans l'offre ACCESS :

- Pour le PEI vous pouvez choisir entre les 6 fonds proposés un placement adapté au niveau de risque et de rendement souhaité : c'est la gestion libre.
- Pour le PERCOI vous pouvez choisir entre la gestion libre et la gestion pilotée : dans ce dernier cas, votre épargne sera sécurisée automatiquement en fonction de votre date de départ à la retraite.

Sortie de l'épargne

- Les sommes sont bloquées 5 ans sur le PEI Access'Épargne 2 et jusqu'à la retraite de l'épargnant sur le PERCOI Access'Retraite 2.
- Toutefois, de nombreux cas de déblocage permettent de récupérer l'épargne tout en conservant les avantages fiscaux (9 cas de sortie anticipée pour le PEI, 5 pour le PERCOI).
- La sortie se fait en capital sur le PEI et, au choix en capital ou en rente sur le PERCOI.